

L'Association médicale du Canada.

La prochaine réunion de l'Association médicale du Canada promet d'être très intéressante, si nous en jugeons par les titres de quelques travaux qui y seront présentés.

1^o *Caillots du cœur*, Dr OSLER, de Philadelphie; 2^o *De la trachéotomie dans la laryngite pseudo-membraneuse*, Dr BELL, Montréal; 3^o *Le crime et la responsabilité au point de vue médico-légal*, Dr CLARKE, Toronto; 4^o *Diabète sucré*, Dr T. DUPUIS, Kingston; 5^o *Traitement des calculs biliaires*, Dr FERGUSON, Toronto; 6^o *Inhibition du cœur dans la diphthérie*, Dr GARDINER, London, Ont.; 7^o *Opération d'Alexander et traitement des déplacements utérins*, Dr A. L. SMITH, Montréal; 8^o *Excision du coude*, Dr RODDICK, Montréal; 9^o *Traitement des ganglions tuberculeux du cou*, et 10^o *Myélosarcôme du bras; amputation de l'épaule*, Dr FENWICK, Montréal; 11^o *Un cas d'abcès pelvien*, Dr ALLOWAY, Montréal.

Le mode d'élection des Gouverneurs.

Les élections du 14 juillet dernier ont amplement prouvé combien est défectueux le mode suivi jusqu'ici pour le choix des Gouverneurs du Collège, et fourni un argument sérieux à ceux qui ont songé à recourir à un mode nouveau. Actuellement, il se trouve que l'élection est presque entièrement contrôlée par les médecins des deux villes principales, Montréal et Québec, d'abord parce que ces derniers se rendent en nombre relativement plus grand aux assemblées, et en outre, parce qu'ils sont porteurs d'un plus grand nombre de procurations. Or il n'appert pas que les médecins citadins soient toujours très à portée de juger des besoins, intérêts, etc., des districts ruraux, et il peut bien arriver, comme de fait il arrive souvent, qu'ils élisent pour représenter ces districts dans le Bureau, des hommes qui, bien que parfaitement qualifiés sous certains rapports, ne représentent pas toujours les idées, opinions, etc., de cette portion de la profession médicale qu'ils sont censés personnifier; il est également advenu que des médecins fort impopulaires dans leur propre district ont, grâce à ce système, été élus, en dépit de leur impopularité, voir même de leur incompétence.

Rien de tout cela n'arrivera, si l'on adopte le mode suggéré par le sous-comité des amendements, et dont la motion de M. le Dr Cotton n'est qu'une modification. Nous croyons donc opportun de décentraliser le pouvoir électif, chaque district judiciaire ou chaque circonscription électorale choisissant ses propres représentants.

Nous irons même plus loin encore, et nous adopterions assez volontiers, toutes réserves faites, une suggestion de M. le Dr Chèvrefils, à l'effet de laisser les médecins de districts gérer en paix et pour leur propre compte certaines petites affaires qui les intéressent plus particulièrement, par exemple: les poursuites contre les charlatans et les médecins non licenciés, les licences à accorder aux sages-femmes, etc. Ces questions, d'intérêt tout local, ne sauraient être mieux comprises et appréciées que par les médecins résidant sur les lieux.